



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-008

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2016

Sommaire

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-04-18-001 - Arrêté de délégation signature - hôpitaux universitaires Saint-Louis, Lariboisière, Fernand Widal (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-04-14-003 - arrêté portant délégation de signature à M. Bertrand MANTEROLA, directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France, en matière administrative (2 pages)

Page 7

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-04-18-001

Arrêté de délégation signature - hôpitaux universitaires
Saint-Louis, Lariboisière, Fernand Widal

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2016-18.04.2016 GH SLS-LRB-FW

Madame EVE PARIER, Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL.

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés n° 12010090180, n° 2013/040008, n° 2013/100003, n° 2014/020001, n° 2014-090003, n° 2014-100003 et les arrêtés du 01/04/2015 et 01/06/2015 du Centre National de Gestion portant nomination des cadres de Direction des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu les arrêtés d'affectation du Centre National de Gestion en date des 28 janvier 2015 et 20 février 2015.

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient », modifié par l'arrêté directorial n° 2014205- 0001 du 24 juillet 2014,

Monsieur FOUCHERE Franck, chargé de mission, en charge de la Direction des usagers, du système d'information et de la qualité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, E, F et I de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Madame KANIA Florence,

Directrice des soins, exerçant les fonctions de Coordinatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Monsieur Laurent LE GUEDART, Ingénieur Général, en charge de la Direction de l'Ingénierie et du Patrimoine,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, D et H de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Monsieur GRAU Marcel,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes A et F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Monsieur GUILLET Arnaud,

Attaché d'administration hospitalière, chargé des affaires générales,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes F de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur BOUSQUIE Florent, directeur du site SAINT-LOUIS, à l'effet de signer et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la Directrice de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par la Directrice du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Clément CORRIOL**, directeur chargé des ressources humaines ou du directeur adjoint, **Monsieur Pierre BOSSER**, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David VAN ACKER**, attaché d'administration et à **Madame Hakima AOUCI**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Ladislav KARSENTY**, directeur chargé des affaires financières et du contrôle de gestion ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée

stratégie, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Florent BOUSQUIE** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la Directrice du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames BASCOUL, LAMBERMONT, NEURISSE

Directrices adjointes ;

Messieurs BOSSER, BOUSQUIE, CORRIOL, DULUC, KARSENTY, NICOLAS,

Directeurs adjoints ;

Monsieur HOUZE,

Directeur des Soins ;

Mesdames BOURGOIN, DECOUTY-BERNABEU, DEFORGE, GASCON, MANOIR, AOUICI,

Attachées d'administration hospitalière

Messieurs GRAU, VAN ACKER, TOURRET, GUILLET

Attachés d'administration hospitalière ;

Messieurs BRUNON, DRO, KOCIK, LECA, CHAMPERNAUD

Ingénieurs ;

Madame PETIT,

Cadre de santé.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2016-14.03.2016 GH SLS-LRB-FW portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8:

La Directrice des Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE - FERNAND WIDAL est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 18 avril 2016

Eve PARIER



Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-04-14-003

arrêté portant délégation de signature à M. Bertrand
MANTEROLA, directeur régional et interdépartemental
par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile de France, en matière administrative



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

ARRETE

**Portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MANTEROLA,
directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de
la forêt d'Île-de-France, en matière administrative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

VU le décret n° 69-503 du 30 mai 1969 portant déconcentration en matière de gestion du personnel des services extérieurs du ministère de l'agriculture,

VU le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO en qualité de Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris,

VU l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2014 portant nomination de Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, à compter du 15 juillet 2014,

Vu l'arrêté du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 31 mars 2016 portant nomination de M. Bernard MANTEROLA en qualité de directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Ile-de-France à compter du 1^{er} mars 2016,

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, à l'effet de signer, pour le département de Paris, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions figurant ci-dessous :

.../...

5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15
Standard : 01 82 52 40 00 Site internet : www.ile-de-France.gouv.fr

Travaux de l'Etat et des collectivités publiques ou privées :

- Attribution et notification de subventions ;
- Déclaration d'utilité publique de travaux ;
- Expropriation ;
- Décision autorisant la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à prêter son concours technique aux collectivités et autres demandeurs (arrêté du 8 janvier 1985).

Protection des végétaux

7.92 Prescription d'urgence destinée à éviter la propagation d'ennemis des cultures (articles L. 251-1 à L. 251-21 du code rural et de la pêche maritime).

Forêts

8.01.1 Autorisation de défrichement pour des superficies supérieures à 0,5 hectares - article R.341-1 et suivants du code forestiers, à l'exclusion du récépissé du dépôt de demande et de la réclamation.

8.02 Décisions de rétablissement des lieux en état après défrichement – article R.341.8 du code forestier.

Article 2

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand MANTEROLA à l'effet de signer les copies conformes d'actes et de décisions se rapportant aux matières relevant de l'activité de ses services.

Article 3

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, Monsieur Bertrand MANTEROLA pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans toutes les matières et pour tous les actes objets de la présente délégation.

Article 4

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du lendemain de sa date de publication.

Article 5

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 AVR. 2016



Jean-François CARENCO